

**EXTRAIT**SESSION
08/06/2020**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal****Objet :**

Caisse des Ecoles

L'An Deux Mille Vingt, le huit juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 26
Absents : 03

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour : 29
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(e)s : MM Boukal (pouvoir à Tolfo), Durif (pouvoir à Lorenzo), Souche (pouvoir à Noël).

Secrétaire : Mme Bayle.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 10 Avril 1867 relative à l'organisation de l'enseignement primaire modifiée par la loi du 28 Mars 1882 instituant la Caisse des Ecoles reconnue comme un établissement public communal à caractère obligatoire.

Considérant qu'il lui appartient de fixer le nombre des membres du conseil d'administration.

Après avoir délibéré,

- décide que le conseil d'administration présidé par le Maire comprendra outre son président, trois membres élus par le Conseil Municipal et trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale.

- procède à l'élection des membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

. « Le Teil en avant » : Titulaires : FAURE-PINAULT Virginie – CHABAUD Jacques
Suppléants : VALLON Michael – BAYLE Cécile.

. « Un nouveau regard pour Le Teil » : Titulaire : DURIF Ludivine.

. « Le Teil, c'est vous » : Suppléant : GAILLARD Carine.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

